Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_20_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, , Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

Absents avec procuration :	Sylvie BIRCK	à	Cyril LAUTERFING
	Frédéric MESLARD	à	Yannick OLIGER
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absent excusé : Jonathan ROSA

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 45
Nombre de votants : 49 jusqu'au point 18, puis 48 jusqu'au point 20, et 49 jusqu'au point 31

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK

20. Objet : Assainissement - Reprise du réseau d'assainissement unitaire du lotissement « Rue des écoles » à Hettange-Grande

Vu l'article 46 du règlement d'assainissement de la CCCE applicable aux lotissements non réceptionnés avant la mise en application dudit règlement qui stipule que dans ces seules conditions « le réseau pourra, le cas échéant, être pris en compte par la Communauté de communes, faute de quoi, l'entretien des ouvrages restera du seul ressort des propriétaires conjoints ou des Communes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_20_SI-DE

Les réseaux de ces lotissements privés ou communaux seront repris par la CCCE sous la seule condition de fourniture d'un rapport télévisuel de moins de 3 mois au plus tôt 50 ans après la date d'obtention du permis de lotir ou à défaut de la date d'obtention du 1er permis de construire dudit lotissement. »

Considérant le rapport établi par le service technique, sur la base de l'ensemble des pièces,

Considérant la présentation du rapport et du dossier technique afférant concernant le lotissement « Rue des écoles » à Hettange-Grande, à la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » du 30 juin 2026, qui a fait l'objet d'un avis favorable pour la reprise de ces réseaux,

Considérant que le lotissement a été créé il y a plus de 50 ans,

- **Commune d'Hettange-Grande - Lotissement « Rue des écoles »**

- Le réseau unitaire de 395 ml en Ø300 béton ainsi que les branchements,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » du 30 juin 2026 et du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **d'accepter la reprise et l'intégration dans le patrimoine communautaire du réseau unitaire du lotissement « Rue des écoles » à Hettange-Grande,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour les besoins de la présente délibération, il est indiqué que les Conseillers communautaires représentant la Commune d'Hettange-Grande ne prennent pas part au vote.

Le linéaire du réseau concerné sera porté à l'inventaire des réseaux d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	36
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 30 septembre 2026
Le Président,
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président